

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **4 DECEMBRE 2015**

**Présents** : Christian BRUNEEL, Benoit PIARD, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Cathy COUANON, Florence MARTELET, Laurianne SCHOFF, Régis MOREAU

**Absent excusé** : Mickael REFLOC'H (pouvoir à Christian BRUNEEL)

**Secrétaire de séance** : Christian BRUNEEL

### **1) Approbation du compte rendu du 6/11/2015:**

Adopté à l'unanimité

### **2) Création de la commune nouvelle de Nanchez :**

Après la lecture du projet de délibération, travaillé en concertation étroite avec la commune de Chaux des Prés, et après avoir rappelé que les délibérations des deux communes concernées devaient être identiques, le Après la lecture de la charte qui constitue une pièce annexe à la délibération

Le conseil, à l'unanimité

- accepte la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- décide que la commune nouvelle se nommera NANCHEZ,
- décide que le conseil municipal de la commune nouvelle sera formé des conseillers municipaux des deux communes de Chaux des prés et Prénoval élus lors du scrutin de mars 2014,
- accepte la charte de la commune nouvelle,
- demande à Mr le préfet de prendre l'arrêté de création de la commune nouvelle de Nanchez.

### **3) Demande de la commune de St Maurice-Crillat d'une participation financière de la commune de Prénoval.**

La commune de St Maurice Crillat souhaite procéder à l'achat d'un panneau « col de Joux, route fermée à X km ». La pose de ce panneau permettra, lorsque le RD 28 est fermé l'hiver, pour autoriser son utilisation en tant que piste de ski par Prénoval, que les utilisateurs des véhicules soient avertis le plus tôt possible à la sortie de St Maurice de cette fermeture.

Le coût du panneau s'élève à 272.39 euros HT (326.86 euros TTC).

Le conseil accepte à l'unanimité de contribuer à l'achat du panneau à hauteur de 50% du coût HT.

### **4) Suppression du budget du CCAS**

Par mesure de simplification, la loi NOTRe du 7/8/2015 permet de supprimer le budget du CCAS, les mouvements financiers nécessaires au maintien des actions du CCAS seront inscrits au budget général de la commune.

Après discussion et sachant que cette mesure ne changera en rien les possibilités de poursuivre les actions menées jusqu'à présent dans le cadre du CCAS, le conseil accepte à l'unanimité la suppression du budget du CCAS et décide de la création d'une commission spécifique composée des membres actuels du CCAS. Cette commission remplacera le CCAS

### **5) Location des logements du chalet des Janiers (ancienne fromagerie Prénoval)**

Lors du dernier conseil, il avait été décidé d'accorder à Mr Virgile JEAN-PROST, le logement des Janiers (1er étage à droite).

Sachant qu'il souhaitait refaire, lui-même et pour partie, l'appartement, il avait été convenu qu'il bénéficierait de la gratuité sur le premier mois de location.

Après discussion avec l'intéressé et certains membres de la commission bâtiment, il apparaît qu'il serait préférable de refaire entièrement le logement ce que Mr Virgil JEAN-PROST préfère et accepte de faire.

Dans ces conditions, outre l'achat des matériaux nécessaires, le conseil décide de faire bénéficier le locataire d'une gratuité sur 2 mensualités (voire jusqu'à un maximum de 3 en fonction de la qualité des travaux).

Accord du conseil à l'unanimité.

## 6) Dénéigement des personnes en incapacité de le faire

Afin de venir en aide aux personnes âgées ou en incapacité physique de déneiger, le conseil municipal décide d'envisager, sur demande des intéressés et après étude au cas par cas, un déneigement plus poussé des accès des habitations concernées (entrée de maison et garage). Cette facilité ne pourra en aucun cas être considérée comme une obligation pour la commune, les bénéficiaires ne pourront prétendre à un déneigement complet sachant que l'opération sera réalisée par le tracteur de la commune en limitant les manœuvres nécessaires. Par ailleurs, la commune ne s'engage sur aucun horaire fixe.

Accord du conseil à l'unanimité.

C'est la commission voirie déneigement qui analysera les demandes.

D'ores et déjà, Mr Mme Fauquemberg et Mme Perrier ont fait des demandes qui ont été acceptées par le conseil.

## 7) Décision modificative n° 2 :

Il est nécessaire d'ajouter des crédits sur la ligne « frais de personnel », ceci compte tenu d'une part de la différence de grade entre Mme Blondeau et Mme Capron, d'autre part de l'emploi aidé de Mr Faivre, dont la commune bénéficie. Cette situation nouvelle n'était pas prévisible en début d'année lors de l'établissement du budget. Sachant que nous n'avons pas pour l'instant la certitude que le renouvellement du contrat de Mr Faivre sera accepté à partir du 15/12/ 2015, la somme exacte à transférer d'un compte à l'autre n'est pas connue avec précision.

Le conseil accepte le principe du transfert de crédits et donne pouvoir au maire pour le réaliser le moment venu.

## 8) Groupement de commande pour l'achat d'électricité et de gaz sur le périmètre du syndicat d'électricité du Jura

Le SIDEC a mené la consultation nécessaire pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel, celle-ci va permettre de garantir les prix de fourniture d'énergie jusque fin 2017.

Sur les bases de la consommation de 2014 2015, les nouveaux tarifs obtenus font apparaître une baisse de la facture d'électricité de 27 % pour Prénovel.

Dans ces conditions, le conseil accepte à l'unanimité, l'adhésion de la commune au groupement de commandes et s'engage à régler la somme de 60 euros TTC au SIDEC pour participer aux frais de coordination, décide de prendre l'option énergie verte, autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement, autorise le représentant du coordonnateur à signer toutes les pièces (marchés...) pour le compte de la collectivité.

## 9) Assiette et Désignation des coupes de l'exercice 2016

L'ONF propose

- pour les ventes de gré à gré :
  - un accord de principe pour la commercialisation sous forme de contrat négocié des bois résineux issus de parcelle(s) à définir
  - En bloc et sur pied pour les chablis
  - En gré à gré pour les produits de faible valeur
- pour les ventes aux adjudications générales :

Vente en bloc et sur pied pour les feuillus des parcelles 6, 7 et 8, pour les résineux, la décision par rapport au mode de vente sera prise le moment venu avec l'ONF

le conseil à l'unanimité accepte la proposition de l'ONF et donne pouvoir au maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires aux ventes

## 10) Questions diverses

L'ALCG propose de collecter les encombrants le 14/04/2016 moyennant un forfait de 405,25 euros HT (468,50 euros TTC) pour un jour de collecte et 23 euros net de taxe par m3 de déchets mis en déchetterie.

Le conseil accepte et donne au maire pouvoir pour la suite de l'opération.

**Colis des anciens**, il sera procédé à la préparation puis à la distribution des colis le 15/12.

**Problème de chiens** qui divaguent : Un article sera réalisé sur le sujet pour rappeler les règles aux propriétaires.

Compte tenu des nombreuses réunions auxquelles assistent certains conseillers pour représenter la commune, la possibilité de remboursement de frais de déplacement ou l'utilisation de la voiture de la commune seront étudiées.

Fin de séance à 23h 30.

Le secrétaire de séance,  
Christian BRUNEEL